



**Jean-Jacques BOBIN**  
Co-secrétaire départemental du SNUipp

à  
**Monsieur l'Inspecteur d'Académie**  
Directeur des Services Départementaux  
de Vendée

La Roche sur Yon, le 15 janvier 2008

Objet : CAPD du 15 janvier

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les élus du personnel SNUipp-FSU, SGEN-CFDT et SUD-éducation ne siégeront pas à la Commission Administrative Paritaire de ce jour.

En effet, depuis plusieurs mois, nous avons demandé la mise en place de groupes de travail concernant de nombreux sujets : temps partiel, formation continue, personnels en difficulté... Dans un premier temps, vos réponses ont été évasives ou manifestement différenciées.

Votre dernier courrier du 20 décembre 2007 au sujet de la mise en place du temps partiel à 80 % exprime clairement votre refus de toute concertation. Ce sont «[vos] collègues des autres départements[qui retiendront] la solution la moins pénalisante » et « [vous] ne manquerez pas de [nous] faire connaître [votre] décision le moment venu ».

Nous ne pouvons accepter d'être à ce point exclus et demandons que les instances départementales remplissent pleinement leur rôle sans attendre les décisions de nos voisins, dont l'évolution n'est d'ailleurs pas tributaire de la Vendée (mise en place du 80 % dans la Sarthe depuis la rentrée 2007).

Les commissions paritaires restent, jusqu'à preuve du contraire, des instances de négociations pour parvenir à des accords ; la voix des élus du personnel doit y être entendue.

Nous exigeons que nos demandes soient prises en compte et qu'un calendrier de concertations sur l'ensemble des sujets soit élaboré dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Pour l'intersyndicale,**

**Jean-Jacques BOBIN**

**Co-secrétaire départemental du SNUipp Vendée**